

INFO TRAFIC MOUVEMENT SOCIAL



LES HORAIRES TER EN RÉGION BRETAGNE

LE MARDI 29 SEPTEMBRE 2026

En raison d'un mouvement social national interprofessionnel, la circulation des trains sera légèrement perturbée le mardi 29 septembre 2026.

Ci-dessous les TER et cars qui circulent :

QUIMPER <> BREST

	TER	CAR	TER	TER	TER	TER	TER	TER	TER
	854805	423819	854819	854827	854841	854849	854877	854881	854887
	Circule	Circule	Supprimé	Circule	Supprimé	Circule	Circule	Supprimé	Circule
QUIMPER	05:41	06:35	06:42	07:46	12:14	13:14	17:01	18:10	19:15
CHÂTEAULIN	06:02	07:10	07:07	08:11	12:34	13:39	17:22	18:31	19:36
PONT-DE-BUIS	06:08	07:30	07:14	08:18	12:40	13:46	17:30	18:38	-
DIRINON	06:37	07:55	07:38	08:42	13:09	14:09	18:01	19:06	20:09
LANDERNEAU	06:47	08:10	07:48	08:51	13:21	14:19	18:11	19:15	20:19
BREST	06:59	08:45	08:00	09:04	13:33	14:31	18:23	19:28	20:31

	CAR	TER	TER	CAR	TER	TER	TER	TER	TER	TER
	423808	854808	854812	423818	854818	854836	854858	854862	854876	854882
	Circule	Supprimé	Circule	Circule	Supprimé	Circule	Circule	Supprimé	Circule	Supprimé
BREST	05:35	06:12	07:13	07:50	08:17	12:42	16:26	17:35	18:41	19:44
LANDERNEAU	06:10	06:24	07:25	08:25	08:29	12:55	16:39	17:48	18:53	19:56
DIRINON	06:25	06:35	07:40	08:40	08:44	13:07	16:49	17:59	19:04	20:07
PONT-DE-BUIS	06:50	06:58	08:02	09:05	09:07	13:30	17:13	18:22	19:27	20:30
CHÂTEAULIN	07:10	07:05	08:09	09:25	09:13	13:37	17:24	18:33	19:38	20:45
QUIMPER	07:45	07:25	08:30	10:00	09:34	13:58	17:46	18:53	19:58	21:06

SERVICE NORMAL SUR LES AUTRES LIGNES TER



SNCF CONNECT
ou autre application
de mobilité



TER BREIZHGO
Site internet

0 800 880 562 Service & appel
gratuits

CONTACT TER BREIZHGO
Du lundi au vendredi de 7h à 20h, le samedi
de 9h à 16h et les dimanches et fêtes de 13h à 20h



CONDITIONS D'ACCÈS DANS LES AUTOCARS AFFRETÉS PAR SNCF ET FORMALITÉS DU CONTRÔLE DES TITRES DE TRANSPORT

Le contrôle des titres de transport, cartes de réduction ou abonnements sera réalisé avant l'embarquement à bord des autocars.

Seuls les clients titulaires d'un titre de transport valable, validé ou composté sont autorisés à accéder aux transports routiers affrétés par SNCF.

La tarification SNCF habituelle reste la seule applicable.

A l'attention de la clientèle :

Sécurité :

- Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire pour tous les voyageurs.
- Les autocars ne sont pas équipés de réhausseurs/siège-auto pour les enfants. Les voyageurs accompagnés de jeunes enfants doivent prendre leurs dispositions avant de monter à bord.

Achats des titres :

- Aucun titre de transport ne peut être délivré à bord du véhicule.
Les voyageurs sont invités à se rapprocher des moyens de distribution mis à leurs disposition (guichets, bornes automatiques, Internet). L'accès à l'autocar sera refusé aux clients non munis d'un titre de transport valable.

Animaux :

- Les animaux accompagnant les voyageurs sont acceptés à bord sous réserve d'être munis d'un titre de transport valable, d'être muselés et tenus en laisse ou mis dans un contenant, conformément aux dispositions de l'article R2241-10 du code des transports. Les chiens d'assistance sont acceptés à bord des cars sans conditions.

Vélos :

- Seuls les vélos pliables (et pliés) sont acceptés en soute, sous la responsabilité de leurs propriétaires. Les vélos (et trottinettes électriques) ne sont pas acceptés dans les autocars.

Bagage(s) :

- Les voyageurs devront se conformer aux directives du conducteur afin de respecter les dispositions de sécurité en vigueur concernant les bagages en soute ou les bagages à main.